



**N° 2026-06**

**Arrêté fixant la liste des membres du jury de  
l'examen professionnel d'accès au grade  
d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe  
**Session 2026****

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

**Vu** le décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 8 et 15 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

**Vu** son arrêté n°2026-01 du 23 février 2026, portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

**Considérant** le PV du tirage au sort du réprésant du personnel effectué le 27 avril 2026.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : composition du jury**

Le jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est composé comme suit :

**Elus locaux :**

- M. Alain GATEAU, Maire de Monblanc ;
- M. Jean-Marc INISAN, Adjoint au Maire de Leboulin ;

**Personnalités qualifiées :**

- Mme Marion AZZOLA, Responsable du Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile au CIAS du Grand Auch Cœur de Gascogne, remplaçante de la Présidente du jury ;
- M. Bernard MAGNE, Cadre retraité de la Fonction Publique Territoriale ;

**Fonctionnaires territoriaux :**

- Mme Elisabeth GHILBERT-LARROQUE, Cheffe du service prestations autonomie au Conseil Départemental du Gers, Présidente du jury ;
- Mme Michèle HYGONENG (CIAS de la Ténarèze) représentante du personnel à la CAP de catégorie C ou l'une des suppléantes dans l'ordre du tirage au sort, Mme Christel LAGRANGE (CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne) ou Mme Lucie MAZIERES (CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne).

**ARTICLE II : délibérations**

La délibération établissant la liste des candidats autorisés à participer à l'épreuve d'entretien se déroulera le 02 ou 03 novembre 2026 au Centre de gestion de la FPT du Gers à Auch. La délibération d'admission se tiendra le 23 ou le 25 ou le 27 novembre 2026 (En fonction du nombre de jours d'entretien) au Centre de gestion de la FPT du Gers à Auch.

**ARTICLE III : publicité**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers. Ampliation sera transmis à Monsieur le Préfet du département du Gers.

**ARTICLE IV : voies et délais de recours**

Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours (Par dépôt sur place ou par courrier ou via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Auch, le 3 juin 2026

Le Président

Didier DUPRONT

